

## MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : [mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr](mailto:mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr)

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif rend compte de la gestion de l'ordonnateur de la collectivité à savoir le Maire.

Ce document de synthèse, qui a la même architecture que le Budget Primitif, rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il constate les résultats comptables de l'exercice.

En 2020, dans le contexte sanitaire, le législateur a modifié temporairement les règles pour permettre aux assemblées de voter leur CA et leur BP quand les conditions de rassemblement étaient autorisées.

Si le principe de sincérité budgétaire prévaut, il conduit à ne pas surestimer les recettes et ne pas sous-estimer les dépenses.

En comparant la réalisation par rapport à la prévision, un chapitre majeur est notamment concerné par un décalage : le chapitre 70 (recettes) puisqu'il est impossible de prévoir le montant des produit des services et ventes diverses.

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (régies parking, cabine de bain, base nautique..), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 453 738.34 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 65 % des dépenses de fonctionnement de la commune (ceux-ci se répartissant aussi sur les budgets annexes).

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 436 481.45 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

📠 : 02.35.83.95.42

✉ : [mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr](mailto:mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr)

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

2014 : 69 391,00 €,

2015 : 59 401,00 €,

2016 : 49 240,00 €,

2017 : 44 247,00 €,

2018 : 42 963,00 €.

2019 : 42 577,00 €

2020 : 41 562,00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux : perçus en 2018 : 41 726,00 €, 2019 : 43 324,00 €, 2020 : 44 467,00 €,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes (chapitre 70) encaissées au titre des prestations fournies à la population et le transfert de charges de personnel des budgets annexes (2015 : 278 926,00 €, 2016 : 261 175,00 €, 2017 : 232 601,76€, 2018 : 232 416,51 €, 2019 : 241 080,81 €, 2020 : 235 005,73).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	87 782.67 €	Excédent brut reporté	76 151.07 €
Dépenses de personnel	285 982.12 €	Recettes des services	247 889.08 €
Autres dépenses de gestion courante	28 841.00 €	Impôts et taxes	125 575.17 €
Dépenses financières	8 923.62 €	Dotations et participations	65 575.24 €
Dépenses exceptionnelles	0.00 €	Autres recettes de gestion courante	8 191.18 €
Autres dépenses	33 875.00 €	Recettes exceptionnelles	1 398.79 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Recettes financières	0.00 €
Total dépenses réelles	445 405.07 €	Autres recettes	0.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	8 811.00 €	Total recettes réelles	455 137.13 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	6 100.00 €
Total général	454 216.07 €	Total général	461 237.13 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Foncier bâti = 30,31 % (4,95+25,36)
- Foncier non bâti = 10.23 %
- Cfe : 7.96 %

## II. La section d'investissement

a) Généralités

**MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER**

100, rue de la mairie / 76740  
Département de la Seine-Maritime  
Canton de Saint Valéry en caux  
☎ : 02.35.83.03.16  
☎ : 02.35.83.95.42  
✉ : [mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr](mailto:mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr)

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction/réhabilitation des projets de la commune...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Déficit d'investissement reporté	0.00 €	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Remboursement d'emprunts	21 612.87 €	FCTVA	56 274.34 €
Immos	402 297.85 €	Excédent fonctionnement	0.00 €
		Taxe aménagement	€
		Subventions	314 778.24 €
		Emprunt	€
Charges (écritures d'ordre entre sections)	49 564.92 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	52 275.92 €
<b>Total général</b>	<b>375 285.02 €</b>	<b>Total général</b>	<b>423 328.50 €</b>

c) Les principaux projets de l'année 2021 ont été les suivants :

- Aménagement du front de mer, 1<sup>ère</sup> tranche.
- Achat camion benne 24 087.00 €
- reprise de concessions abandonnées.

d) Les subventions d'investissements reçues : 314 778.24 €

Fait à Saint Aubin le 14/03/2022

Le Maire,

Joël DESCHAMPS

